



Médecins 2024

Impressum

Date :	mai 2025
Contact :	Office fédéral de la santé publique OFSP Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne medreg@bag.admin.ch
Rédaction :	Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS
Remarque :	les évaluations et les présentations ont été révisées à partir de l'année statistique 2020 par rapport aux versions des années précédentes.

Sommaire

1	Formation	3
1.1	Diplômes fédéraux délivrés en 2024	3
1.2	Diplômes reconnus en 2024.....	4
1.3	Évolution des diplômes depuis 2011	5
2	Formation postgrade	6
2.1	Titres postgrades fédéraux délivrés en 2024.....	6
2.2	Titres postgrades reconnus en 2024	7
2.3	Évolution des titres postgrades depuis 2011	8
3	Autorisations de pratiquer	10
3.1	Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2024.....	10
3.2	Évolution du nombre d'autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014	11
3.3	Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014	12

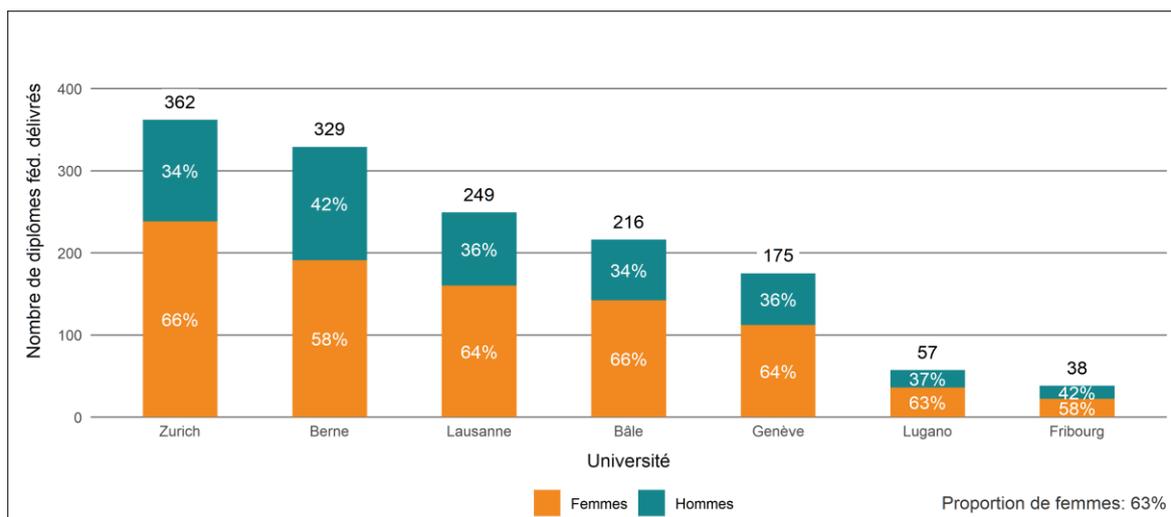
1 Formation

1.1 Diplômes fédéraux délivrés en 2024

1426 titres fédéraux de médecine humaine ont été délivrés en 2024 (cf. Figure 1).

La proportion de femmes titulaires d'un diplôme fédéral est de 63 %. L'âge moyen des étudiants au moment de passer leur diplôme était de 27 ans ; il n'y a pas de différence notable entre les hommes et les femmes.

Figure 1 : Diplôme fédéraux de médecine humaine délivrés en 2024, par université



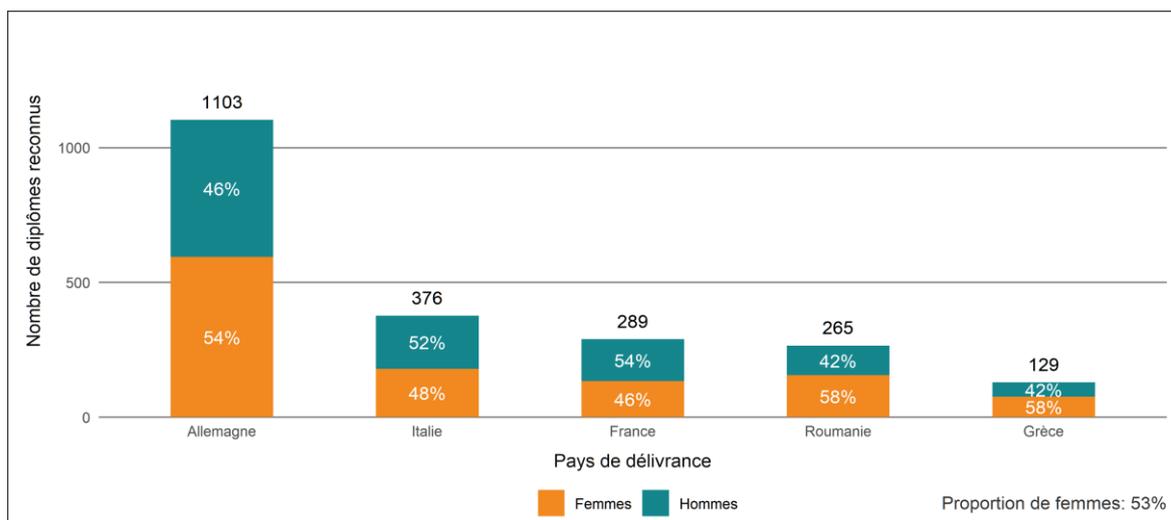
Source : Registre des professions médicales OFSP

1.2 Diplômes reconnus en 2024

3228 diplômes en médecine humaine ont été reconnus en 2024. La Figure 2 présente les cinq pays d'où proviennent majoritairement les diplômes reconnus par la Suisse. 67 % (2162) d'entre eux ont été obtenus dans ces cinq États. Les 33 % (1066) restants ont été décernés par 76 autres pays.

La proportion des femmes titulaires d'un diplôme reconnu est de 53 %. L'âge moyen des titulaires de ces diplômes au moment de la reconnaissance est de 36 ans, soit en moyenne 9 ans de plus que les personnes titulaires d'un diplôme fédéral.

Figure 2 : Diplômes reconnus 2024 en médecine humaine – Top 5 pays de délivrance



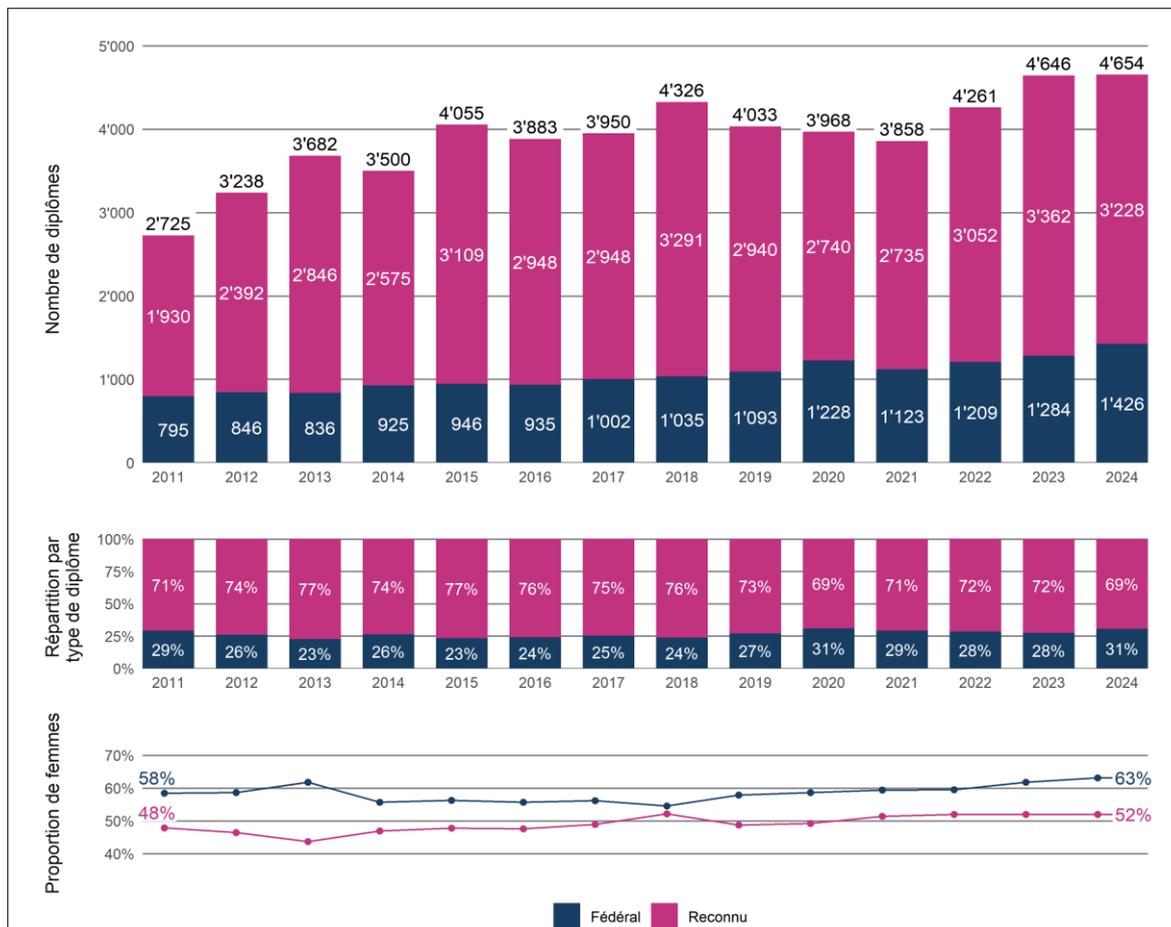
Source : Commission des professions médicales

1.3 Évolution des diplômes depuis 2011

Depuis 2011, les universités suisses en ont décerné 13 257 14 683 diplômes fédéraux en médecine humaine et la Commission des professions médicales en a reconnu 36 869 40 096. Le nombre de diplômes reconnus a augmenté plus fortement en valeur absolue que le nombre de diplômes fédéraux, mais le rapport entre les deux types de diplômes n'a guère changé. (cf. Figure 3).

La proportion de femmes est plus élevée pour les diplômes fédéraux que pour les diplômes reconnus et est restée à peu près stable dans les deux groupes depuis 2011.

Figure 3 : Diplômes fédéraux et reconnus en médecine humaine depuis 2011



Source : Registre des professions médicales OFSP, Commission des professions médicales

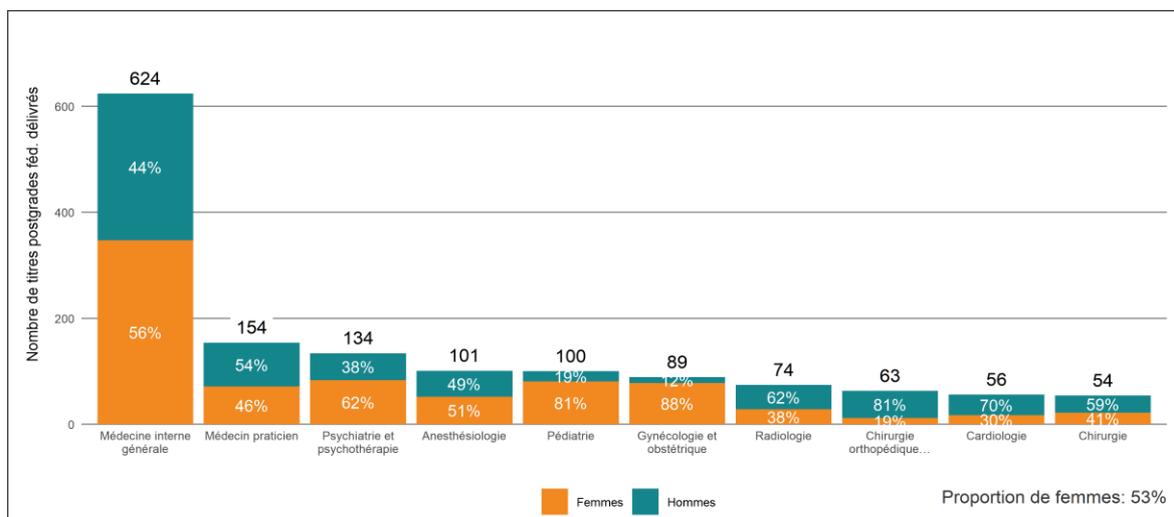
2 Formation postgrade

2.1 Titres postgrades fédéraux délivrés en 2024

En 2024, 1934 titres postgrades fédéraux ont été octroyés en médecine humaine. La Figure 4 présente les dix titres postgrades fédéraux les plus fréquemment délivrés. À eux seuls, ils représentent 75 % (1449) de tous les titres délivrés en médecine spécialisée. Les 25 % restants (485) se répartissent entre les 36 autres spécialisations.

La proportion de femmes est de 53 % et varie beaucoup d'une spécialisation à une autre. S'agissant des dix titres postgrades fédéraux les plus accordés (top 10), la proportion de femmes en gynécologie et obstétrique est de 88 %. En chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil moteur, elle est seulement de 19 %.

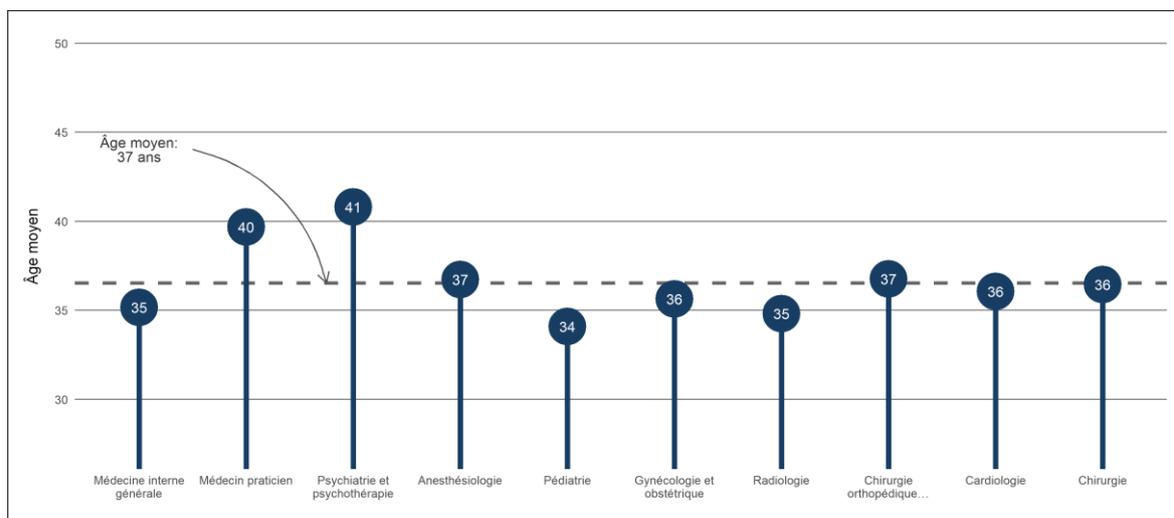
Figure 4 : Top 10 des titres fédéraux de médecine humaine délivrés en 2024



Source : Registre des professions médicales OFSP

Au moment de recevoir le titre, les médecins ont en moyenne 37 ans. Des différences demeurent entre les différentes spécialisations. S'agissant des dix titres postgrades fédéraux les plus fréquemment accordés (top 10), les pédiatres (34 ans) étaient les plus jeunes au moment de recevoir leur titre et les psychiatres et psychothérapeutes (41 ans), les plus âgés (cf. Figure 5).

Figure 5 : Âge moyen lors de la remise du titre postgrade fédéral, par spécialisation (top 10)



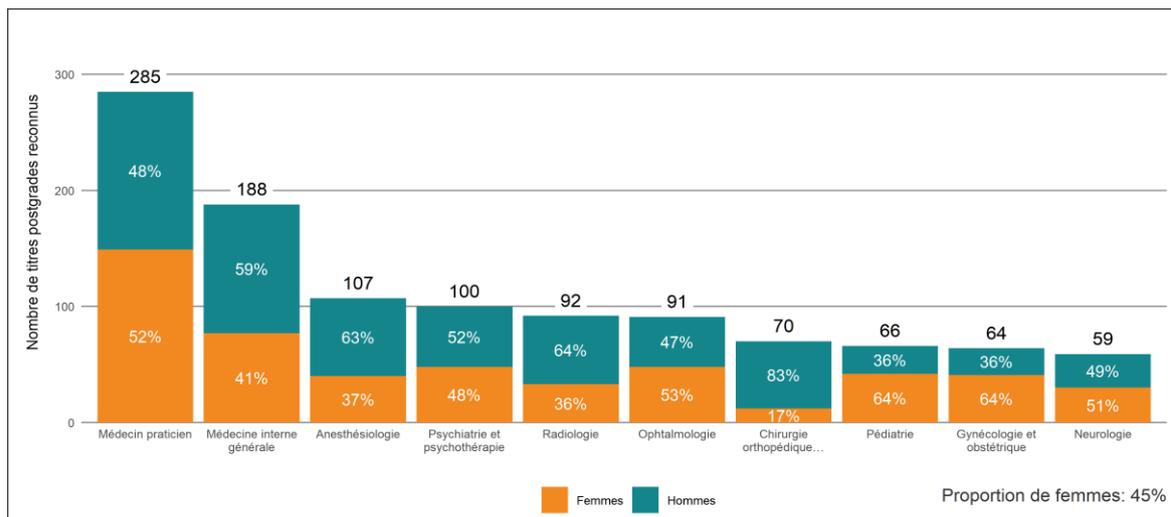
Source : Registre des professions médicales OFSP

2.2 Titres postgrades reconnus en 2024

1595 titres postgrades en médecine humaine ont été reconnus en 2024. La Figure 6 montre les dix titres postgrades reconnus. À eux seuls, ils représentent 70 % (1122) de tous les titres de médecine spécialisée. Les 30 % (473) restants se répartissent entre les autres spécialisations qui peuvent être reconnues par la Suisse. A l'exception de deux titres postgrades (neurologie et ophtalmologie au lieu de la cardiologie et chirurgie), les mêmes spécialisations sont présentes dans les dix titres postgrades fédéraux les plus reconnus.

La proportion de femmes titulaires d'un titre postgrade reconnu est de 45 %. S'agissant des dix spécialisations les plus reconnues, cette proportion varie entre 17 % (chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil moteur) et 64 % (pédiatrie, gynécologie et obstétrique).

Figure 6 : Top 10 titres postgrades reconnus 2024 en médecine humaine



Source : Commission des professions médicales

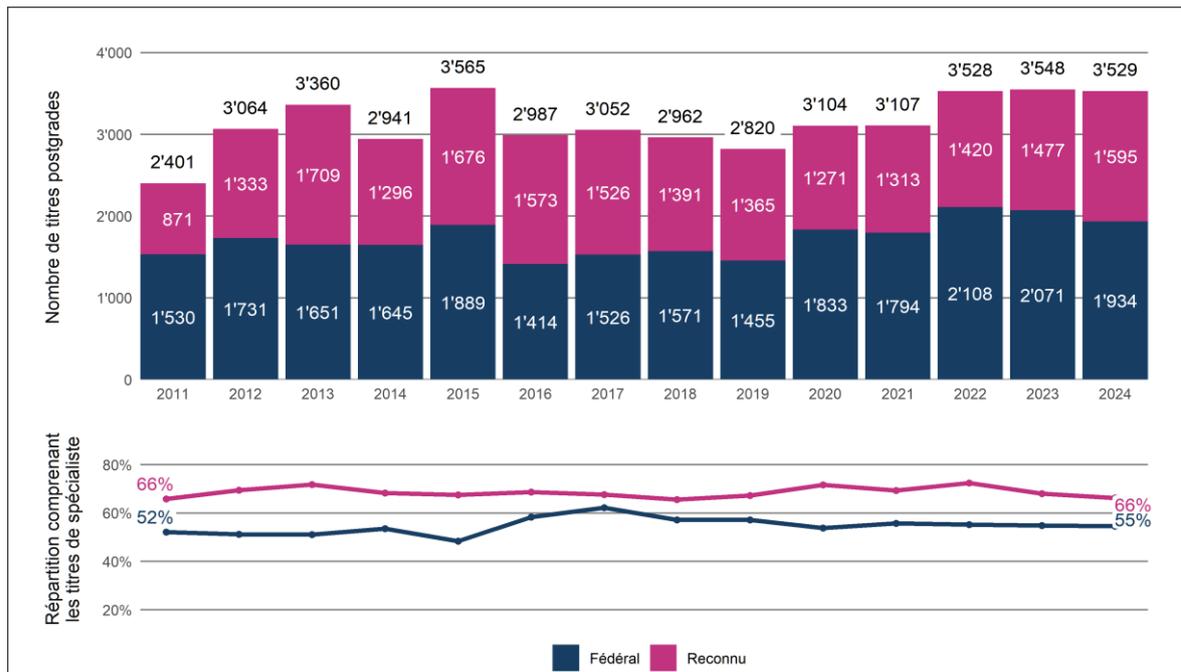
L'âge moyen des titulaires de ces titres postgrades au moment de la reconnaissance est de 44 ans. S'agissant des dix titres postgrades les plus reconnus, l'âge médian se situe entre 40 ans (radiologie) et 46 ans (gynécologie et obstétrique).

2.3 Évolution des titres postgrades depuis 2011

La Figure 7 présente l'évolution des titres postgrades fédéraux délivrés et reconnus depuis 2011 ainsi que le nombre de titres de spécialiste en comparaison avec les titres de médecin de premier recours. Font partie de la médecine de premier recours les médecins titulaires d'un titre postgrade en « médecine interne générale », de « praticien » ou en « pédiatrie ». Les médecins des 43 autres spécialisations sont considérés comme spécialistes.

Depuis 2011, 10 997 titres fédéraux de premier recours et 13 155 titres de spécialiste ont été délivrés. 6229 titres de premier recours et 13 587 titres de spécialiste ont été reconnus.

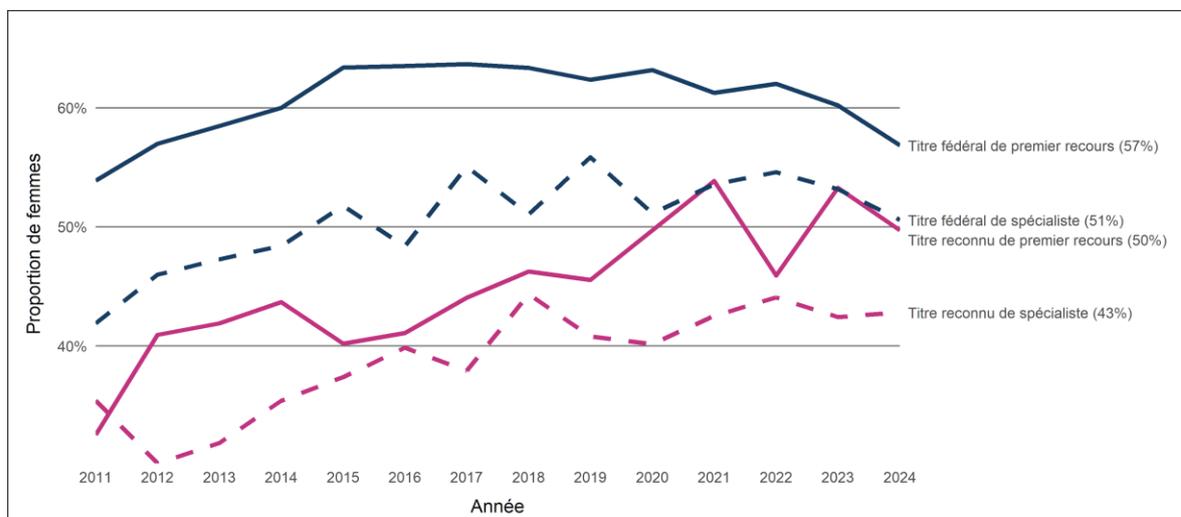
Figure 7 : Titres postgrades fédéraux et reconnus depuis 2011



Source : Registre des professions médicales OFSP, Commission des professions médicales

Comme le montre la Figure 8, le nombre de femmes varie chaque année, mais il a augmenté dans toutes les catégories depuis 2011 (titres de premier recours et de spécialistes fédéraux et reconnus). En 2024, la proportion de femmes est plus élevée chez les titulaires d'un titre de premier recours (57 %) et est plus faible chez les titulaires d'un titre de spécialiste reconnu (43 %).

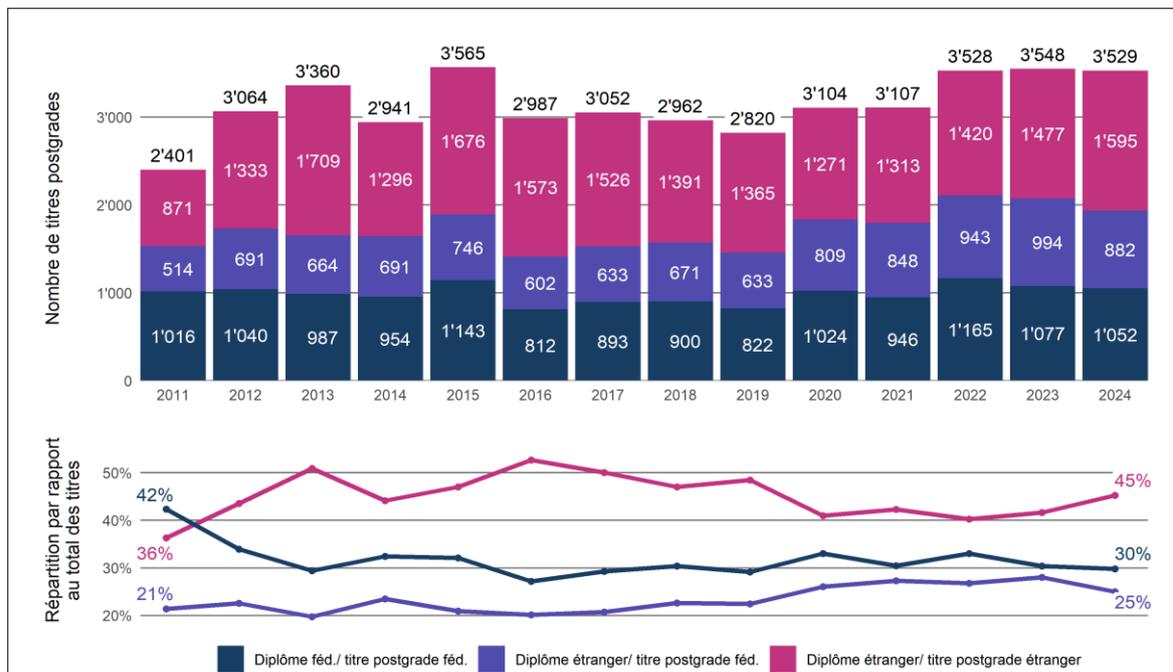
Figure 8 : Proportion de femmes titulaires de titres de premier recours et de spécialistes fédéraux ou reconnus depuis 2011



Source : Registre des professions médicales OFSP, Commission des professions médicales

La Figure 9 présente l'évolution annuelle des titres postgrades et reconnus, par origine du diplôme en trois groupes. En 2024, les étrangers diplômés à l'étranger, c-à-d. les personnes qui ont suivi une formation et une formation postgrade à l'étranger, constituaient le groupe le plus important. S'agissant des titres de spécialistes, les étrangers diplômés à l'étranger sont plus nombreux que les deux autres groupes depuis 2012. Le nombre de médecins titulaires d'un diplôme étranger et d'un titre postgrade fédéral a en tendance également légèrement augmenté. La proportion de médecins ayant suivi une formation et une formation postgrade en Suisse oscille autour de 30% depuis 2013.

Figure 9 : Titres postgrades fédéraux et étrangers depuis 2011, par origine de diplôme



Source : Registre des professions médicales OFSP

3 Autorisations de pratiquer

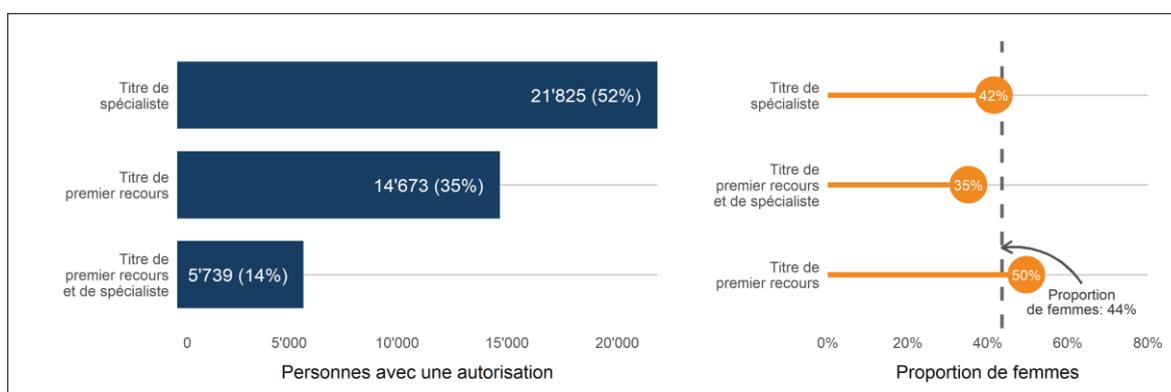
3.1 Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2024

Au 31 décembre 2024, 42 237 médecins au bénéfice d'une autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle¹ étaient inscrits dans le MedReg. 6846 personnes ont reçu une autorisation dans plus d'un canton.

En médecine humaine, la moitié (52 %) des personnes au bénéfice d'une autorisation de pratiquer sont titulaires d'un titre de spécialiste, 35 % d'un titre de premier recours (médecine interne générale, praticien ou pédiatrie), 14 % d'un titre de premier recours et de spécialiste (cf. Figure 10).

44 % des titulaires d'une autorisation sont des femmes. L'âge moyen des médecins au bénéfice d'une autorisation de pratiquer est de 54 ans ; il n'y a pas de différence à ce niveau entre les médecins de premier recours et les spécialistes.

Figure 10 : Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2024, par groupe de spécialisation



Source : Registre des professions médicales OFSP

¹ Ce terme remplace l'ancienne notion d'activité « indépendante ». La modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 lors de la révision de la loi sur les professions médicales. Le groupe de personnes soumises à une autorisation de pratiquer est ainsi élargi aux professionnels de la santé qui travaillent dans le secteur privé sous leur propre responsabilité professionnelle mais qui ne sont pas indépendants (chaînes de pharmacie, groupes de cabinets, etc.).

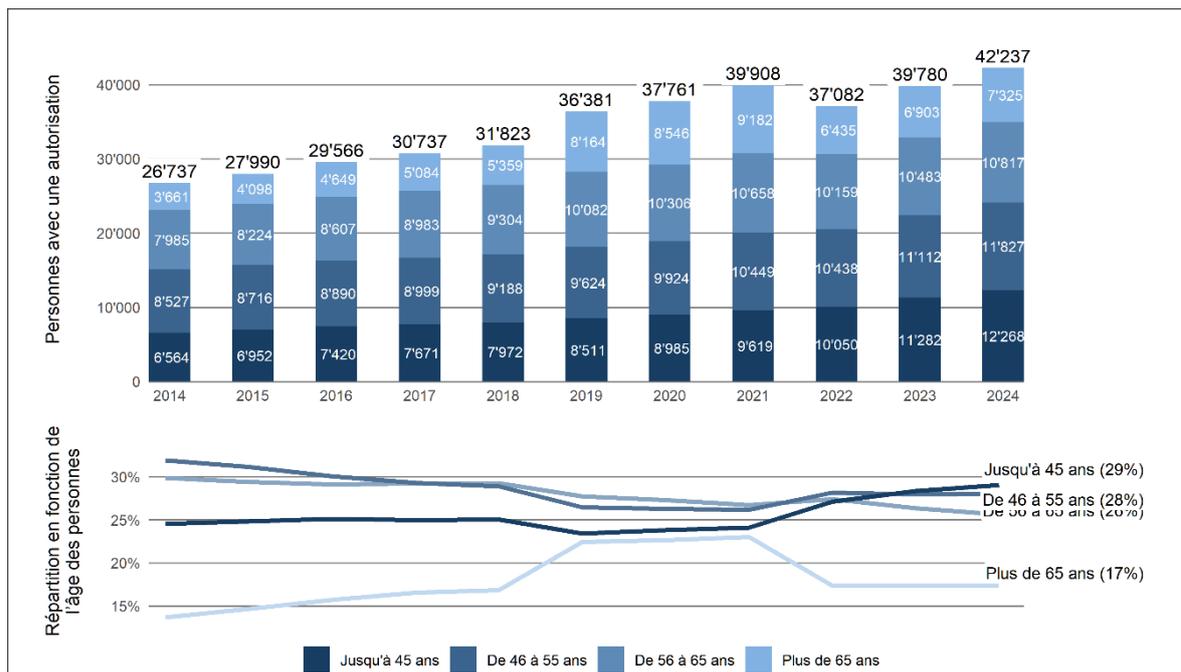
3.2 Évolution du nombre d'autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014

Le nombre de médecins au bénéfice d'une autorisation de pratiquer a augmenté de 49 % entre 2014 et 2024 (de 26 737 à 42 237 ; cf. Figure 11).

Pour les années 2019 à 2021, les autorisations de pratiquer délivrées inactives sont également indiquées, contrairement aux années précédentes et suivantes. C'est pourquoi la hausse des autorisations de pratiquer est plus importante pour les années 2019 à 2021.

La pyramide des âges des titulaires d'une autorisation de pratiquer a affiché une hausse pour les années 2019 à 2021. Le nombre de titulaires âgés de 65 ans et plus a augmenté, en partie suite à l'enquête.

Figure 11 : Nombre de médecins titulaires d'une autorisation de pratiquer depuis 2014, par âge



Remarques : Pour les années 2019 à 2021, les autorisations de pratiquer délivrées inactives sont également signalées, contrairement aux années précédentes et suivantes, ce qui explique la forte hausse du nombre d'autorisations de pratiquer et des titulaires de 65 ans et plus entre 2018 et 2019 et la baisse entre 2021 et 2022.

Source : Registre des professions médicales OFSP

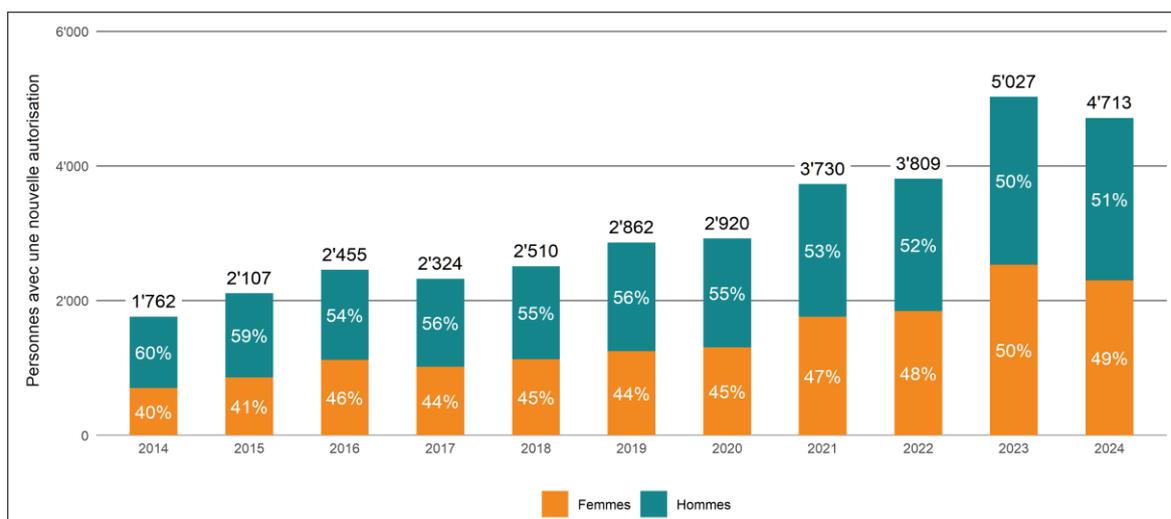
3.3 Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014

En 2024, 4713 médecins ont obtenu 5076 autorisations délivrées par les autorités cantonales. 295 personnes ont reçu une autorisation dans plus d'un canton. En tenant compte des départs, il ressort, pour 2024, une augmentation nette de 2457 personnes.

La Figure 12 présente l'évolution du nombre de médecins au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle depuis 2014. Depuis le 1^{er} février 2020, les personnes exerçant une profession médicale qui sont employées dans un cabinet médical ou une pharmacie doivent, elles aussi, obtenir une autorisation si elles travaillent sous leur propre responsabilité professionnelle. C'est pourquoi l'augmentation du nombre des nouvelles autorisations de pratiquer est plus importante en 2021 que les années précédentes. La forte augmentation du nombre de nouvelles autorisations de pratiquer délivrées en 2023 découle de la mise en œuvre des dispositions transitoires réglées aux art. 67a et 67b de la loi sur les professions médicales (LPMéd). Par conséquent, les personnes qui exerçaient jusqu'à présent sous leur propre responsabilité professionnelle et qui, en vertu du droit cantonal, n'avaient pas besoin d'une autorisation de pratiquer doivent désormais en posséder une selon la LPMéd. Cela concerne surtout les médecins exerçant dans les hôpitaux.

Depuis 2014, la proportion de femmes a augmenté et était de 49 % en 2024.

Figure 12 : Médecins au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer depuis 2014

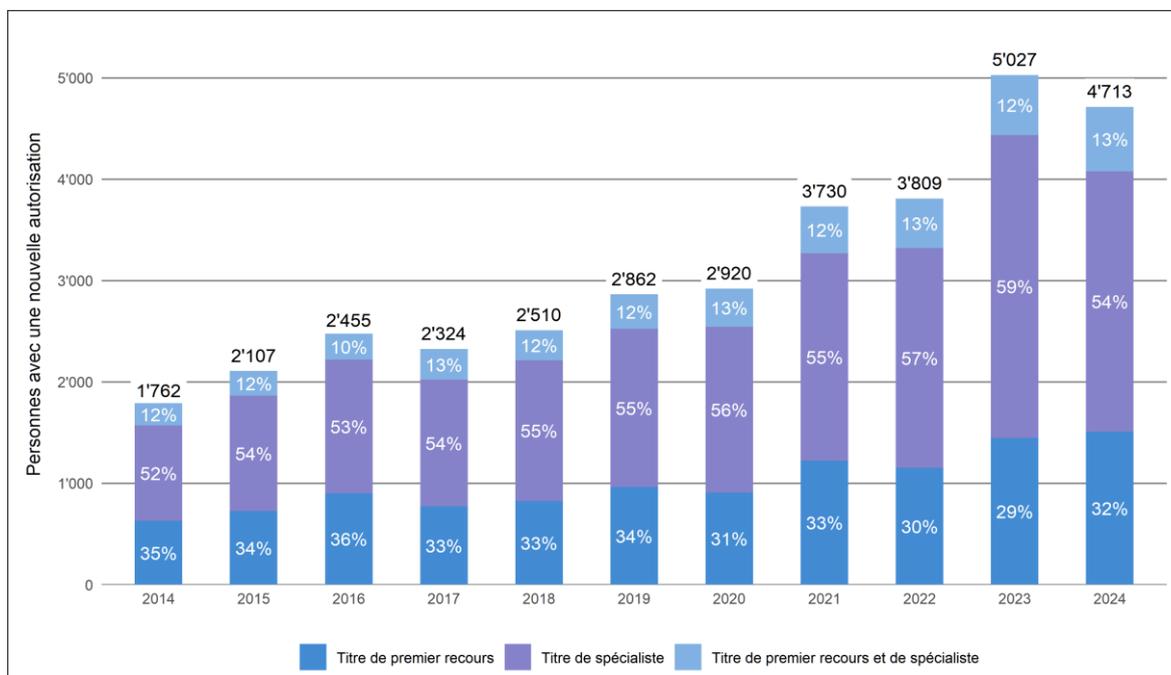


Source : Registre des professions médicales OFSP

Sur les 4713 médecins ayant obtenu en 2024 une autorisation d'exercer, 61 % sont titulaires d'un diplôme étranger reconnu. Le plus souvent, ce diplôme a été obtenu en Allemagne.

Sur les 4713 médecins ayant obtenu en 2024 une nouvelle autorisation de pratiquer, 1510 (32 %) sont des médecins de premier recours (médecine interne générale, praticien ou pédiatrie), 2567 (54 %) sont des spécialistes (autres spécialisations) et 636 (13 %) possèdent les deux titres (cf. Figure 13). Depuis 2014, les statistiques n'ont pas beaucoup varié.

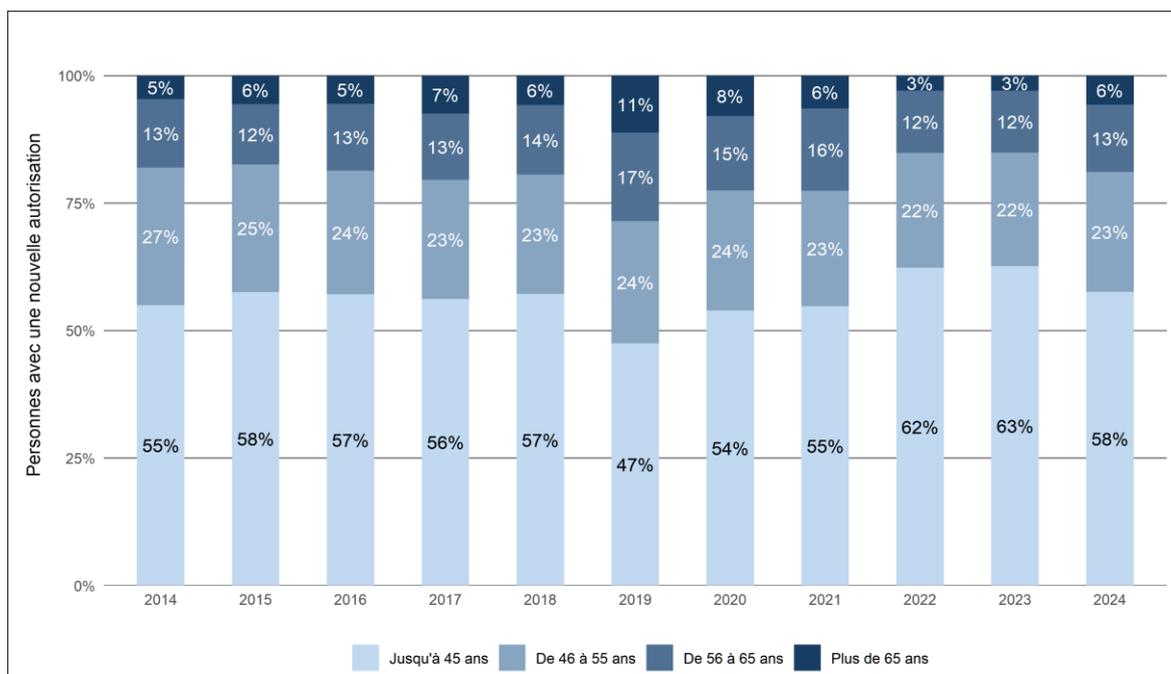
Figure 13 : Médecines au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer depuis 2014, par groupe de spécialisation



Source : Registre des professions médicales OFSP

La pyramide des âges des titulaires d'une nouvelle autorisation de pratiquer est relativement stable depuis 2014 (cf. Figure 14). A l'exception des années 2019, 2022 et 2023, près de 55 % des personnes ont 45 ans ou plus au moment de recevoir l'autorisation de pratiquer.

Figure 14 : Médecins au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer depuis 2014, par âge



Source : Registre des professions médicales OFSP